

# **Une brève histoire du monde.**

---

**Enfin, je l'espère, pas plus  
d'une cinquantaine de pages,  
mais je ne promets rien...**

---

**Le monde est vaste, son histoire ancienne,  
la promettre brève me semble aventureux.**



# Table des matières

I –INTRODUCTION.....	1
II –DU MÉMOIRE À LA CHRONIQUE, DE LA CHRONIQUE À L'HISTOIRE.....	3
II.1 –Autant de témoins, autant de récits.....	3
II.1.a –L'homme n'est pas l'avenir de la femme.....	4
II.1.b –Les trois ordres.....	5



# I – INTRODUCTION.

On peut avoir au moins trois points de vue sur le monde : hier c'était mieux et demain ce sera pire, hier c'était pire et demain ce sera mieux, aujourd'hui c'est bien mais ça pourrait être mieux ou pire. Sans dire que ce soient les seuls, ce sont du moins les plus courants. Clairement, j'incline vers le troisième. Pour une raison assez fruste, je vois midi à ma porte. Mon but dans la vie ? Ne pas m'en faire. Dès lors je prends les choses comme elles viennent et je trouve que bon an mal an elles viennent bien. Il y a des bas et des hauts mais je me cale sur la moyenne, qui me semble plutôt gratifiante, point trop de bas et point trop de hauts, et ça me va.

La fréquentation de mes semblables me donne à croire que cette position est minoritaire, je vois, lis, entends plutôt des tenants des deux autres points de vue. Cette brève histoire vise à proposer une compréhension du monde qui puisse inciter ces mécontents du présent à moins s'attacher à un mieux hypothétique et à un pire hypothétique, qu'ils les placent dans le passé ou le futur. Soit précisé, je ne puis rien proposer quant au futur sinon ceci : considérant le passé, il y eut à toute époque ces trois points de vue et quand on considère une époque antérieure, elle ne paraît jamais aussi mieux ou pire qu'il s'en dit à un instant donné, une époque ultérieure, jamais aussi mieux ou pire qu'imaginé à un instant donné. Je puis donc faire un pronostic qui ne coûte rien et qui se vérifiera presque certainement : le futur ne sera pas tellement mieux ni tellement pire que le présent, il y aura des bas et des hauts et dans l'ensemble du ni haut ni bas. Prenons deux exemples, l'un dans le passé, l'autre dans le présent.

Dans les décennies 1950 à 1970, le “nucléaire du futur”, postulé pour les années 1980 à 2020 dans les anticipations courtes, avait sa face “pire”, la fin de la vie sur Terre après un conflit nucléaire, et sa face “mieux”, l'énergie abondante et les véhicules terrestres et aériens “à propulsion nucléaire”. Nous sommes à la fin de la période et à l'évidence presque plus personne ne craint “l'hiver nucléaire” ni ne croit à “l'éternel été nucléaire”. Certes, la période 1946-2018 ne fut pas un long fleuve tranquille mais ne fut pas non plus une longue catastrophe mondiale, il y eut des hauts et des bas, et le plus souvent du ni haut ni bas.

Depuis le début du millénaire (ça commença plus tôt mais plus discrètement) et spécialement depuis la fin de la décennie 2000, le grand sujet est bien sûr le climat, et là aussi on a les anticipations pour le pire et le mieux. L'hypothèse la plus consistante est : ni pire ni mieux mais des hauts et des bas, comme toujours. Tel qu'on peut l'anticiper nous nous adapterons, parfois en mieux, parfois en pire, en moyenne entre les deux avec une variation limitée vers le mieux ou le pire. Ce que sera l'avenir ? Je n'en ai pas plus idée que je n'ai idée de ce que fut le passé, de l'un comme de l'autre je ne connais que ce qui en est présent, par expérience et par connaissance indirecte de mon environnement j'en sais ceci, le futur du passé ne ressemble jamais au présent, le passé du présent ne ressemble jamais au présent du passé, le passé du passé ne ressemble jamais au passé du passé au présent. Sans rien savoir de vérifiable sur le futur j'en sais au moins ceci : il ne sera pas tel

qu'imaginé aujourd'hui, notre présent sera autre dans le futur en tant que passé, et notre passé comme notre présent sembleront autres pour nos successeurs qu'ils ne nous semblent ici et maintenant.

Cette connaissance limitée est un fait incontournable, il en découle que la manière la plus efficace de s'en affranchir est de le savoir. Aucun acteur, aucun observateur, aucun penseur de la société ne peut être objectif, moi pas plus qu'un autre, par contre connaître sa propre limite, ses propres limites, est nécessaire si on veut aller au-delà, et atteindre non pas l'objectivité mais la prise en compte des autres subjectivités. Pour reprendre le cas du temps, ne pas comprendre que le passé et l'avenir participent du présent c'est se priver du moyen de comprendre ce présent, et de ce fait de mieux comprendre le passé et anticiper le futur. Dans de nombreux textes je discute de l'Histoire et des chronologies les plus courantes et les plus admises. Elles sont discutables, et d'ailleurs très discutées, les historiens et assimilés ne cessent de sonder les traces du passé pour affiner et complexifier la connaissance des événements passés. Je reviens souvent sur ce pont-aux-ânes, l'Histoire est écrite par les vainqueurs, pour le contester : tous les acteurs et tous les observateurs d'un événement en font le récit, qu'il soit public ou privé, et même ne pas en faire le récit participe de sa construction.

Considérant le 16 juillet 1942, on comprendra que les diverses parties à la "rafle du Vel' d'hiv'", les raflés et leurs ravisseurs, les autorités et leurs opposants, etc., n'ont pas la même mémoire de la séquence, et bien sûr les personnes concernées par cette séquence sans en avoir été parties en ont la mémoire qu'on leur en a transmise, qui est toujours partielle et souvent partielle. Quoi qu'en aient pensé ou su réellement les initiateurs et exécuteurs de la rafle, ils l'ont expliquée avant, pendant et après la séquence selon leur logique. L'Histoire nous enseigne en tout premier le relativisme, et nous apprend qu'à toute époque le choix des séquences qui "font l'Histoire", leur lecture et leur interprétation répondent à des interprétations du monde divergentes et des circonstances contingentes, si par la suite les choses ont changé, au sortir de la deuxième guerre mondiale rares furent les personnes qui s'intéressèrent au génocide des juifs d'Europe, et pendant assez longtemps, plus de deux décennies, ce fut un non sujet, un non lieu historique. Y compris parmi ceux qui subirent ce génocide.

Autre cas, celui de la "France libre" et de la "Résistance intérieure" : selon que l'on lira les mémoires d'Emmanuel d'Astier, de Charles de Gaulle ou de Winston Churchill, on aura trois récits qui ne se recoupent qu'en partie. Pour moi, j'ai tendance à donner plus de crédit à d'Astier parce qu'il nourrit ses récits d'éléments factuels, les documents d'époque, ses notes ou celles d'autres, et ne masque pas son parti-pris et ses motivations, mais peu importe, si on a trois récits d'un même événement et qu'aucun ne concorde, on a au moins deux faits, l'événement eut lieu et ces sources ne sont pas fiables avant plus informé. Ou plutôt, un événement eut lieu, mais lequel ? Si son interprétation ne peut être unique, l'événement l'est, pose problème que pour certains événements on a trois versions différentes non dans l'interprétation mais dans les faits. Est-ce que l'une est plus exacte, ou aucune, ou les trois ? Voilà ce qui m'intéressera ici : quelle est la version la plus exacte ?

## **II – DU MÉMOIRE À LA CHRONIQUE, DE LA CHRONIQUE À L'HISTOIRE.**

Le travail du mémorialiste, celui du chroniqueur et celui de l'historien sont proches mais différents, le premier veut fixer les événements importants de son temps ou des temps passés, le second ne fait pas de hiérarchie sur les événements à rapporter mais se limite à une population précise, la moindre étant soi-même (confessions, autobiographies, journaux...), le troisième s'intéresse moins tant aux événements qu'aux traces qu'ils ont laissées, et s'attache autant que se peut à avoir une représentation factuelle aussi exacte que possible. L'interprétation d'un fait ne peut qu'être actuelle, l'historien qui s'intéresse à la situation dans le Cantal durant la décennie 1850 consultera les comptes-rendus et interprétations de l'époque et ultérieurs, son interprétation propre dépendra des connaissances et croyances de son temps, la question étant sa visée. On peut dire que mémorialiste, chroniqueur et historien sont une même activité avec trois visées différentes, le mémorialiste veut donner l'esprit du temps, le chroniqueur sa matière, l'historien le lien entre les deux. Mais il y a un problème : les témoins et les juges ne sont pas fiables.

### **II.1 – Autant de témoins, autant de récits.**

Il y a une bonne raison pour qu'une société décrète un nombre et un quorum minimaux de témoignages concordants de personnes sans intérêts communs dans la question à évaluer : les témoins ne sont pas fiables. Les juges non plus, raison pourquoi ils se prémunissent de leur faillibilité en recueillant autant d'éléments que possible sur ce qu'ils doivent évaluer. J'use des termes "témoin" et "juge" dans un sens large et non au seul sens judiciaire, témoigner et juger sont des actes courants en tout matière, tout discours est un témoignage, toute interprétation de discours est un jugement. Même un discours de jugement est un témoignage, celui de la réponse socialement validée ou personnellement assumée de ce jugement. Un bon exemple de la méthode de validation d'un fait, celui de Wikipédia : pour qu'un fait sans validité admise unanimement puisse y être mentionné il faut avoir au moins deux sources d'information considérées fiables, qui soient concordantes. On ne requerra pas d'un contributeur de l'encyclopédie en ligne de valider ainsi des ajouts concernant par exemple le mouvement apparent des astres, notamment du soleil, depuis la surface terrestre, par contre on le requerra pour référencer un événement ou des notions abstraites qui ne recueillent pas l'unanimité.

Le problème constant des sociétés est de discerner le vrai du faux. Mémoires, chroniques, études historiques en sont un moyen, mais un moyen faillible puisque

reposant sur des témoignages et des jugements. Le cas cité en introduction, les récits divergents de Churchill, de Gaulle et d'Astier sur des mêmes événements, montre clairement qu'on ne peut pas s'appuyer sur des témoignages quand ils sont le fait des acteurs ou de leurs soutiens. L'avantage de d'Astier est ce qu'il écrit en introduction, « *j'ai tendance à [lui] donner plus de crédit [...] parce qu'il nourrit ses récits d'éléments factuels, les documents d'époque, ses notes ou celles d'autres, et ne masque pas son parti-pris et ses motivations* », c'est dans la même logique que celle de Wikipédia : il cite des éléments factuels permettant à quiconque de se référer à d'autres comptes-rendus produits par d'autres observateurs sans liens d'affiliation avec lui, et quand il le peut en produit des *fac simile*. Aussi honnêtes et sincères soient-ils, les acteurs, les témoins et leurs juges ne peuvent rendre compte que de ce qu'ils ont constaté tel qu'ils l'ont constaté, proposer d'autres témoignages permet de se prémunir de son propre parti-pris et de ses limites.

Cela dit, mémorialistes, chroniqueurs et historiens ne font pas tous preuve de scrupules, certains (beaucoup) ne travaillent pas scrupuleusement, certains n'ont pas de scrupules à travailler pour modifier le récit des faits. Je pense à un cas assez connu j'espère, en tout cas il le devrait, celui de la “loi salique”.

### ***II.1.a – L'homme n'est pas l'avenir de la femme.***

J'aime bien plaisanter, cela dit ce titre de partie a un rapport : l'invention de cette “loi salique” se situe à un moment où ont lieu beaucoup de conflits entre des groupes divers mais tous apparentés, concernant les revendications de certains titres, la résolution la plus ordinaire de ce type de conflits étant l'alliance entre les principales parties au conflit, une résolution toujours provisoire cependant. Ici, la branche “légitime” qui revendique le titre de “roi de France” ne compte que des femmes comme prétendantes ; d'autres branches tentent alors de s'imposer en se réclamant d'une supposée tradition franque selon quoi seuls les hommes peuvent prétendre hériter d'un titre dans l'ordre de la hiérarchie féodale. Sans entrer dans les détails, un clerc habile sut faire une interprétation d'un texte sur un tout autre sujet telle qu'elle “démontrait” cette prétention. Dès le départ chacun pouvait savoir et en tout cas toutes les parties au conflit savaient qu'il s'agissait d'un faux, et que la chronique de France recensait plusieurs cas de reines régnantes et non simples épouses de rois, disons, ce qu'on a pu voir plus longtemps en Espagne et qu'on voit encore de nos jours au Royaume-Uni, où le titre passe d'une génération à l'autre sans distinction de genre et où le parent survivant reste le plus souvent “usufruitier” – régent – jusqu'à la majorité légale de l'héritier. D'où mon titre : en la circonstance, pour les reines l'homme n'est pas l'avenir de la femme.

Sans chercher à savoir s'ils adhéraient sincèrement à ce principe, il se trouve que les défenseurs de cette supposée “loi salique” furent ceux qui, à la fin de cet assez long conflit (près de trois siècles, de 1159 à 1453, avec des pauses plus ou moins longues, la plus longue allant de 1259 à 1337, non que le problème fut réglé mais des conflits adventices concernant les deux principales parties les amenèrent à laisser celui-là de côté un certain temps, sinon quelques escarmouches, voire, par moments, à faire alliance contre un ennemi commun), conquièrent le titre. Leur



supposée légitimité reposant sur cette supposée règle de transmission du titre à l'aîné dans l'ordre de succession parmi les mâles de la branche paternelle, toutes les branches qui se succédèrent par la suite (d'abord les Valois, puis plusieurs des branches de la famille Bourbon) ont maintenu cette règle. Par le fait, toute la généalogie des pouvoirs et régimes qui se succédèrent sur le territoire de ce qui devint la France au début du XVIII<sup>e</sup> siècle est héritière de ce moment : tant lors de la rupture "absolutiste" sous l'Ancien Régime, commencée lentement à la fin de la longue crise et clairement établie vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, qu'après l'autre grande rupture, celle de la Révolution française, la légitimité de ces divers régimes repose sur la légitimité de ses prédécesseurs, donc la légitimité de la revendication du titre au motif de la "loi salique".

À toute époque il y a toujours au moins deux récits historiques, généralement plus, l'un qu'on peut dire de l'ordre de la science, l'autre de l'ordre de la croyance, les autres possibles récits ayant d'autres bases, qu'on dira "idéologiques" — non que les deux récits de base ne soient idéologiques, mais censément d'un autre type d'idéologie, le récit scientifique vise à l'objectivité, celui, disons, mythique, vise à la subjectivité, l'un décrit la réalité, l'autre invente une fiction qui fonde la société et la fédère, "nos ancêtres les Romains", "nos ancêtres les Troyens"<sup>1</sup>, "nos ancêtres les Francs", "nos ancêtres les Gaulois". Au départ, le caractère symbolique de cette ascendance est clair, toute société qui se fonde ou refonde est une "fraternité" ou une "adelphie", elle se choisit un ancêtre singulier ou collectif non parce que réel ancêtre de quiconque parmi ses fondateurs mais parce que porteur de valeurs que la société estime fondamentales pour elle. On peut nommer ça un totem, on se dit descendants de Francion ou de Romulus, des Francs ou des Gaulois, ou des loups, ou du soleil, en sachant que ces personnes<sup>2</sup> et peuples sont des fictions. La suite est une usure inévitable du lien social initial. Pendant un temps, le moment fondateur reste perceptible, puis il devient un fait d'évidence qu'on ne questionne pas, "la tradition", "la coutume", "les institutions", puis une contrainte immotivée. On fait ou on fait faire la corvée, l'ost, on paie la dîme et la gabelle ou on la perçoit, sans plus trop comprendre pourquoi.

### ***II.1.b – Les trois ordres.***

Il y a mille manières (enfin, pas tant de manières que ça, quelques dizaines au plus) de réaliser une société mais une seule de l'organiser, en trois ordres et cinq à sept instances, les trois ordres sont les clercs, les guerriers, les laborieux, les autres instances sont au moins un ensemble intermédiaire entre les laborieux et les deux autres ordres et un entre ces deux ordres, accessoirement un ensemble au-dessus et/ou un en-dessous des ordres. La topologie sociale ne concorde pas toujours avec celle spatiale, formellement les trois ordres sont hiérarchisés, l'un en haut,

---

1 J'ai lu plusieurs fois des commentaires sur le choix étrange de se chercher une ancestralité dans un peuple qui figure comme un grand perdant de l'Histoire, c'est faire l'impasse sur le fait que les "Gaulois" sont aussi des vaincus de l'Histoire en train de prendre leur revanche quand cette fiction s'élabore : la question n'est pas celle d'une ancestralité réelle mais de la position qu'on assume dans les multiples ancestralités possibles. Et de fait, il est plus glorieux de se réclamer des vaincus d'hier pour hausser la victoire d'aujourd'hui, que de se présenter comme les héritiers des vainqueurs — à vaincre sans péril...

2 En tant que totems, les loups et le soleil sont aussi des peuples et des personnes.

l'un en bas et l'un au milieu, fonctionnellement toutes les instances sont liées entre elles même quand à l'opposé dans la hiérarchie, spatialement leurs membres sont répartis et mêlés. Cette structure en ordres est donc formelle et fonctionnelle, et les membres de chaque ordre n'y sont pas nécessairement attachés, spécialement ceux de ses membres en charge de responsabilité, qui ne devraient l'être que pour un temps assez bref – dans nombre de sociétés dites traditionnelles ou anciennes ou primitives les fonctions de responsabilité sont dévolues pour six mois à deux ou trois ans, et dans certaines il ne fait pas bon être au sommet de son ordre, la fin de son mandat risque parfois d'être sa fin tout court, une sorte de protection magique contre les risques de division, une magie efficace cela dit, les morts agissent peu...

Il y a la théorie et la réalité. Et dans la réalité le lien social s'use. Toujours. On finit par oublier pourquoi les postes de responsabilité ne doivent pas devenir des états, des fonctions continûment dévolues aux mêmes individus ou groupes, mais doivent circuler entre individus et groupes à un rythme assez rapide, d'autant plus rapide que la fonction sera élevée. La raison en est la circulation des ressources : elles passent d'un individu l'autre, d'un groupe l'autre, sous le contrôle des postes de responsabilité. L'astreinte qu'induit une fonction de responsabilité donne lieu à une forte compensation, qui représente une fraction fixe des ressources sous leur contrôle, ce qu'on nomme usuellement taxe ou impôt, selon la manière dont elle est perçue : taxe quand elle a lieu au passage de ces ressources, impôt si elle est fixée avant ou après mise en circulation. On peut nommer ça charge ou emploi, chaque responsable se voit fixer le contrôle d'un territoire, dans le cas de l'emploi il a un revenu fixe et toutes ses perceptions vont à son employeur sauf les charges de sa fonction, dans celui de la charge il n'a pas de revenu fixe et assume tous les frais, doit à son mandant un montant fixé de ressources, au-delà ses perceptions forment son revenu, moins les perceptions sur sa charge même. Une autre classe de responsables assure avant tout la sécurité de la société, des communications et de la circulation des ressources, elle est rétribuée par son mandant, par le fermier de son territoire ou par les résidents et visiteurs de ce territoire.

Le problème que posent les responsables est simple, toute ressource sociale qui se déplace passe nécessairement par eux.